VILLE DE
COGNAC

PUBLICITÉ PRÉALABLE À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DE COURTE DURÉE

Objet de la demande d'occupation du domaine public : Fêtes Foraines

La demande doit être adressée à la Direction Évènementiel & Moyens Généraux :

- soit par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Cognac
Direction Évènementiel & Moyens Généraux
Service Gestion des équipements
Couvent des Récollets
53, rue d'Angoulême
16 100 COGNAC

- soit par courriel : veronique.troquereau@ville-cognac.fr et anne-claire.mabillot-blery@ville-cognac.fr

La demande doit comporter les éléments suivants :

- la lettre d'intention signée précisant le nom et les coordonnées du demandeur,
- le descriptif et la nature de la fête foraine,
- rappeler les dates de la manifestation, incluant les temps de montage et de démontage :
  - Fête de la Croix Montamette (~3ème week-end de juillet)
  - Fête foraine d'automne 'Lunapark' (vacances scolaires de la Toussaint)

Selon la nature de l'opération, des éléments complémentaires pourront être demandés.

Transmission des demandes : les demandes doivent être envoyées au minimum 3 mois avant la date souhaitée, afin de permettre l'instruction technique de la fête foraine.

Instruction des demandes : sur la base de la demande finalisée, il est procédé à une instruction du projet, préalable à la délivrance d'une autorisation éventuelle.

Emplacement autorisé : Esplanade de la Croix Montamette située boulevard Oscar Planat

Conditions d'attributions : elles sont fixées par le règlement à télécharger.

Montant de la redevance :
Au 1er janvier 2026, les tarifs en vigueur sont les suivants :

Utilisation de l'esplanade pour manifestation spécifique			2026
Fête foraine d'été	(pdt 10 jours)		**30 350 €**
Fête foraine d'automne	Pendant 21 jours maxi. (montage/démontage inclus)		**5 860 €**
	À partir du 22ème jour dans la limite de 30 jours maximum (par jour de présence)		**280 €**
	Surplus (forfait)	Dde électrique Supérieur à 60 A	**2 880 €**